



ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-515
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

TRAVAUX –POSE PERGOLA
RUE CROIX ROUGE - RESIDENCE LE BOREAL

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise NORMAND ALUMINIUM pour des travaux de pose de pergola à la résidence le Boréal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre la réalisation des travaux et assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1 :

Du lundi 13 octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 de 08h00 à 18h00, le stationnement sera interdit sur 1 place de stationnement située rue Croix Rouge, au droit de la résidence le Boréal.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par l'entreprise NORMAND ALUMINIUM.

Article 3 :

Le présent arrêté sera obligatoirement affiché sur le lieu des travaux.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 15 septembre 2025.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.

